



Fait à Strasbourg, le 22 mai 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

## Avis n° 102

### **Plan de gestion 2014-2020 de la Réserve naturelle régionale des marais et landes du Rothmoos et des Silbermaettle (Haut-Rhin)**

réunion du 19 mai 2014, point 9

#### Contexte

La réserve naturelle régionale des marais et landes du Rothmoos et Silbermaettle a été créée le 16 mars 2012 par décision du président du Conseil régional d'Alsace. Elle occupe une surface de 145,65 ha. Elle est localisée sur le ban communal de Wittelsheim.

La gestion de la réserve naturelle régionale des marais et landes du Rothmoos et des Silbermaettle à Wittelsheim (Haut-Rhin) a été confiée par la Région au Conservatoire des sites alsaciens, qui est aussi propriétaire des terrains. Dans les 3 ans qui suivent la désignation d'une réserve naturelle régionale, un plan de gestion est élaboré et soumis, notamment, à l'avis du CSRPN.

Le CSA s'est vu confier la rédaction d'un plan de gestion pour la période 2014-2020 sur cet espace, conformément au décret n° 2005-491 du 18 mai 2005.

Le plan de gestion aboutit à un programme d'actions permettant d'atteindre, de manière réaliste, et si possible en cinq ans, les objectifs définis.

Huit objectifs à long terme (constituant les conditions optimales à atteindre) ont été identifiés. Il en découle des objectifs spécifiques au plan de gestion qui en constituent la déclinaison opérationnelle.

#### 1. Préserver l'intégrité des espaces naturels des espaces naturels

- Assurer le respect de la réglementation ;
- saisir les opportunités d'extension ;
- veiller à l'absence de détritus.

#### 2. Assurer la quiétude

- maîtriser et organiser la fréquentation ;
- maintenir les forêts à vocation conservatoire en libre évolution.

#### 3. Favoriser la naturalité des habitats forestiers et la typicité des peuplements



- maintenir les forêts à vocation conservatoire en libre évolution ;
  - favoriser la dendroflores autochtone dans l'évolution des milieux forestiers.
4. Assurer le maintien en bon état de conservation d'habitats semi-naturels pour leur biocénose remarquable
- conserver et développer le potentiel d'habitats palustres et aquatiques pour leur biocénose remarquable ;
  - maintenir et améliorer l'état de conservation d'un réseau d'habitats ouverts à végétation pionnière xérophile ;
  - maintenir et améliorer l'état de conservation des landes à Callune et à genêts ;
  - maintenir et améliorer l'état de conservation des autres habitats ouverts.
5. Améliorer les connaissances sur la biodiversité
- suivre les populations d'espèces remarquables ;
  - suivre les habitats et le fonctionnement des écosystèmes ;
  - alimenter et compléter les inventaires faune-flore-fonge.
6. Accueillir, informer et sensibiliser le public aux enjeux de conservation
- informer les visiteurs et usagers de la réglementation ;
  - assurer la mise à disposition d'informations à visée pédagogique sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel de la réserve.
7. valoriser la réserve naturelle au niveau local et régional
- valoriser les actions réalisées au sein de la réserve.
8. assurer une bonne animation et gestion
- organiser et participer aux réunions en lien avec la gestion de la RNR ;
  - poursuivre et développer les échanges avec les partenaires, les associations naturalistes spécialisées, les organismes de recherche universitaires ;
  - favoriser la participation écocitoyenne ;
  - respecter les servitudes et procédures réglementaires auxquelles est soumis le propriétaire foncier ;
  - mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion.

De chacun des objectifs identifiés, découleront les opérations qui devront être mises en œuvre dans les cinq prochaines années pour contribuer à leur réalisation.

L'enjeu majeur de cette réserve péri-urbaine consiste à maintenir dans un état de conservation favorable, voire à améliorer, la biodiversité des zones humides semi-naturelles : maintenir ou améliorer les conditions d'accueil d'une flore et d'une faune remarquables.

Le second enjeu consiste à maintenir le caractère naturel des habitats forestiers, chênaies charmaies, aulnaies marécageuses et des clairières steppiques de landes.

### Questions posées au CSRPN

Il est demandé au CSRPN :

- **de vérifier l'adéquation entre les choix de gestion proposés et les objectifs généraux et particuliers appliqués à cette réserve naturelle régionale ;**



- **de vérifier si les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à préserver l'intégrité de la RNR.**

### Éléments pris en considération

- PROJET / RNR Marais et landes du Rothmoos à Wittelsheim. Plan de gestion 2014-2020. Tome 1 : Diagnostic et orientations de gestion. 149p. CSA-Région Alsace
- PROJET / RNR Marais et landes du Rothmoos à Wittelsheim. Plan de gestion 2014-2020. Tome 2 : Fiches actions. 139p. CSA-Région Alsace
- Visite des lieux avec le conservateur de la réserve au printemps 2014
- diaporama présenté au CSRPN du 19 juin par le CSA

La visite de terrain et la comparaison de la situation actuelle avec celle existant au moment de l'acquisition du site par le CSA à partir de photos ont permis en particulier d'observer l'évolution très favorable de sa qualité écologique.

Il s'agit de milieux fortement influencés par l'activité minière et post-minière.

La qualité des informations disponibles sur les milieux et les espèces ainsi que sur l'évolution des paramètres du milieu est soulignée.

### Avis

Le CSRPN adopte l'avis suivant :

- **Le plan de gestion est présenté clairement et repose sur une analyse précise de la situation ;**

La démarche ainsi que le travail produit est exemplaire pour une RNR. Le plan de gestion est très complet. Il comprend un diagnostic de l'état des lieux, le plan à proprement dit, des fiches opérations, des repérages cartographiques, etc. Il est prévu pour une période de 2014 à 2020. Les différents éléments de contexte sont bien présentés et sont très complets. Les enjeux sont clairement identifiés notamment ceux qui concernent le patrimoine naturel de la RNN.

- **Le CSRPN considère que le plan de gestion est en adéquation avec les objectifs de la RNN**

Le document présente de manière complète les objectifs de la RNR et la manière de les atteindre.

- **Les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à préserver l'intégrité de la RNN**

### Recommandations

Le CSRPN recommande au gestionnaire d'affiner sa connaissance sur les formations végétales.



Il attire l'attention du Conseil régional et de la commune de Wittelsheim de l'importance de cette RNR en tant qu'observatoire de l'évolution du milieu. Peu d'espaces protégés bénéficient simultanément d'une compétence du gestionnaire et d'autant d'éléments de suivi : capteurs de mesure de la nappe phréatique, contrôle de la dépollution, etc. et connaissances naturalistes importantes recueillies depuis 40 ans sur le site. cet observatoire s'il était engagé, pourrait utilement être conduit en lien avec l'université.

Il préconise aussi que les conséquences de la démoustication sur les espèces et les milieux naturels soient analysées à l'échelle régionale en lien le cas échéant avec les gestionnaires des différents espaces protégés.